

MAIRIE DE THEZAC

8. Rue Jacques de Thézac

17600 THEZAC

Tel : 05.46.94.82.37

@ : mairie@thezac17.fr



Département de la Charente
Maritime

Procès-verbal de la séance du conseil municipal Du 10 mars 2026 – 20h00

L'an deux mil vingt-six, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Thézac, dûment convoqué le cinq mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Mme. ROLLAND Louisette, Maire.

Etaient présents : Mme. ROLLAND Louisette ; Mme Catherine HERAULT ; Mme Isabelle GELISSE ; Mme Cindy MARTIN ; M. Pierre BRIDIER ; M. Christophe TETARD ; M. Jean-Luc RENOUE ; M. Bruno BETELAUD ; M. Stéphane FLEURET ; M. Marc BIESSE ;

Excusé(e-s) sans pouvoir :

Absent(e-s) excusé(e-s) : M. Alain GOURBIL

Absent(e-s) :

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc RENOUE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance, elle a procédé en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance. M. Jean-Luc RENOUE est désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) accepte.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 08 décembre 2025

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le compte rendu de la séance du **08 décembre 2025**.

Aucune observation n'étant formulée sur le Procès-Verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité étant entendu que les conseillers absents lors de la séance du **08 décembre 2025** n'ont pas pris part au vote.

Ordre du jour :

- Approbation du CFU
- Affectation du résultat de l'exercice 2025
- Questions diverses

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2025 de la commune de Thézac ;
- le compte financier unique 2025 de la commune de Thézac ;

Considérant :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

- que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- que la commune de Thézac a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 ;
- les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
- que, dans ce cadre, Mme le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Pierre BRIDIER ;
- le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

Investissement

Dépenses :	Prévu :	292 858.12
	Réalisé :	88 993.31
Reste à réaliser :		37 695.60

Recettes :	Prévu :	292 858.12
	Réalisé :	91 768.43
Restes à réaliser :		4 123.88

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	588 343.71
	Réalisé :	219 728.10
Reste à réaliser :		0.00

Recettes :	Prévu :	588 343.71
	Réalisé :	613 382.95
Reste à réaliser :		0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	2 775.12
Fonctionnement :	393 654.85
Résultat global :	396 429.97

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Madame le maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 de la commune de Thézac
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	57 851,14
- un excédent reporté de :	335 803,71
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	393 654,85
- un excédent d'investissement de :	2 775,12
- un déficit des restes à réaliser de :	33 571,72
Soit un besoin de financement de :	30 796,60

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité,
Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : excédent	393 654,85
Affectation complémentaire en réserve (1068)	30 796,60
Résultat reporté en fonctionnement (002)	362 858,25
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	2 775,12

Questions diverses

- L'entreprise BSI donne son accord pour prolonger le contrat de service du photocopieur jusqu'au 03/05/2027.
- La pose de plaques de zinc envisagée pour solutionner la fuite sur la toiture de la salle des fêtes ne convenant pas, il est nécessaire d'étudier d'autres solutions plus appropriées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h00

Le secrétaire de séance
M. Jean-Luc RENO

Le Maire
Mme Louissette ROLLAND

Liste des délibérations :

09_2026	Approbation du CFU
10_2026	Affectation du résultat de l'exercice 2025
11_2026	Questions diverses